

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2024

2024

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances, aux articles 292 à 298 et 359 à 364 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Ce rapport contient, au titre de l'exercice 2024, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation portant sur ce nouveau périmètre de la Sgam Matmut, tel qu'il existe au 31 décembre 2024 :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de la Sgam Matmut,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport sera présenté et approuvé par le Conseil d'administration de la Sgam Matmut du 19 mai 2025.

Aussi il est communiqué à l'ACPR et fait l'objet d'une publication sur le site internet du Groupe Matmut.

SOMMAIRE

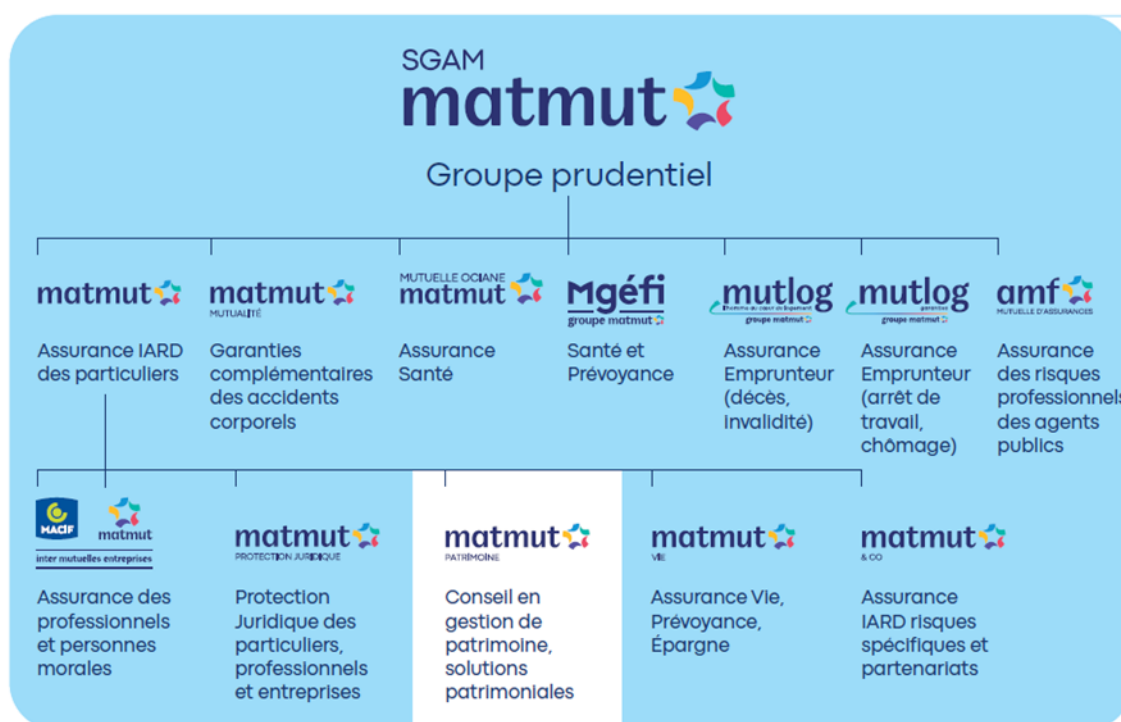
SYNTHESE	4
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	8
A1- Présentation de l'activité	8
A2 – Résultats de souscription	13
A3 – Résultats des investissements	14
A4 – Résultats des autres activités	14
A5 – Autres informations	15
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	16
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	16
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	22
B3 - Système de gestion des risques	23
B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	26
B5 - Système de contrôle interne	28
B6 - Fonction d'audit interne	30
B7 - Fonction actuarielle	32
B8 - Sous-traitance	32
B9 - Evaluation du système de gouvernance	33
B10 - Autres informations	33
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	34
C1- Risque de souscription	35
C2 – Risque de marché	37
C3 – Risque de crédit	40
C4 – Risque de liquidité	41
C5 – Risque opérationnel	41
C6 – Autres risques importants	42
C7 – Autres informations	45
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	46
D1- Actifs	47
D2 – Provisions techniques	49
D3 – Autres passifs	52
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	52
D5 – Autres informations	52
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	53
E1- Fonds propres	53
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	55
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	56
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	56
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	56
E6 – Autres informations	56
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	57

SYNTHESE

Activités et résultats

Groupe complet d'assurance et acteur majeur du mouvement mutualiste français, la Sgam Matmut est un groupe prudentiel auquel, sont affiliées au 31 décembre 2024, les entités suivantes :

- Matmut Sam, tête et cœur du groupe, met en œuvre des activités d'assurance dommage pour le grand public. Elle détient les filiales Matmut & Co (à 100%), Matmut Protection Juridique (à 96%), Matmut Vie (à 72,72 %) et Matmut Patrimoine (à 100 %). Elle intervient au capital d'Inter Mutuelles Entreprises à hauteur de 60 % et de Cardif IARD à 34 %,
- Matmut Mutualité, relevant du Code de la mutualité, délivre des prestations financières en cas d'accidents corporels,
- Mutuelle Ociane Matmut, relevant du Code de la mutualité, porte l'Offre Complémentaire Santé Interprofessionnelle du Groupe,
- Mgéfi, relevant du Code de la mutualité, est spécialisée en couverture santé et prévoyance de la fonction publique,
- Mutlog et Mutlog Garanties, relevant du Code de la mutualité, sont spécialisées en couverture des emprunteurs,
- AMF Sam, relevant du Code des assurances, est l'assureur de référence des comptables publics et des régisseurs pour la couverture de leur responsabilité personnelle et pécuniaire.



Fondée sur des valeurs mutualistes solides, Matmut poursuit sa transformation pour incarner un groupe d'assurance complet, indépendant, à l'écoute de ses sociétaires et de leurs attentes et s'efforce de bâtir un avenir où la solidarité et la santé sont au cœur de chaque service proposé.

Dans une période de profondes mutations où les repères géopolitiques évoluent et l'instabilité économique continue de se faire sentir, auxquels s'ajoutent des enjeux structurels autour de la mobilité, du dérèglement climatique impactant les activités d'assurance, les résultats 2024 du groupe Matmut sont bons et en hausse sensible par rapport à 2023.

En attestent les évolutions favorables suivantes :

- ⇒ La poursuite d'une dynamique de croissance, malgré l'environnement assurantiel toujours très concurrentiel avec :
 - Un chiffre d'affaires en progression de 8,7% par rapport à 2023, s'établissant à 3,2 milliards d'euros,
 - Une augmentation de son sociétariat (avec plus de 85 milliers de nouveaux sociétaires) qui atteint 4,6 millions de sociétaires,
 - Une augmentation de son portefeuille (avec près de 88 milliers de contrats d'assurance supplémentaires) à 8,4 millions de contrats,
 - Une progression de 2% du volume des souscriptions avec 1,1 million d'affaires nouvelles en 2024.
- ⇒ La poursuite de la diversification : La part de l'assurance santé dans le chiffre d'affaires total du groupe est passée de 16 % à 25 % entre 2020 et 2024, et celle de l'épargne de 4 % à 6 %.
 - En assurance santé, à fin 2024, 1,314 million de personnes étaient protégées par nos offres, via la Mutuelle Ociane Matmut ou la Mgéfi ;
 - Dans le domaine de l'épargne et de la prévoyance, le chiffre d'affaires 2024 progresse de 7,3 % par rapport à l'année précédente ;
 - Côté assurance IARD, le portefeuille de sociétaires assurés Auto et Habitation est resté stable par rapport à 2023.
- ⇒ Le niveau de charges des sinistres 2024 est relativement stable. En effet, même si l'année 2024 a été marquée par de nombreux événements climatiques, leur ampleur a été moindre par rapport à 2023 et surtout 2022, en tout cas pour le portefeuille Matmut. Cela ne saurait éclipser les dégâts humains et matériels considérables des événements naturels qui ont eu lieu en 2024 en Espagne, en Californie, ainsi qu'à Mayotte sans impact direct sur le portefeuille du Groupe Matmut.

Système de gouvernance

La gouvernance mutualiste de Sgam Matmut garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure de l'ensemble des risques (dont ceux en matière de durabilité) induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale composée des entreprises affiliées,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs. Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la Sgam Matmut et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise,
- Les responsables de fonctions clés.

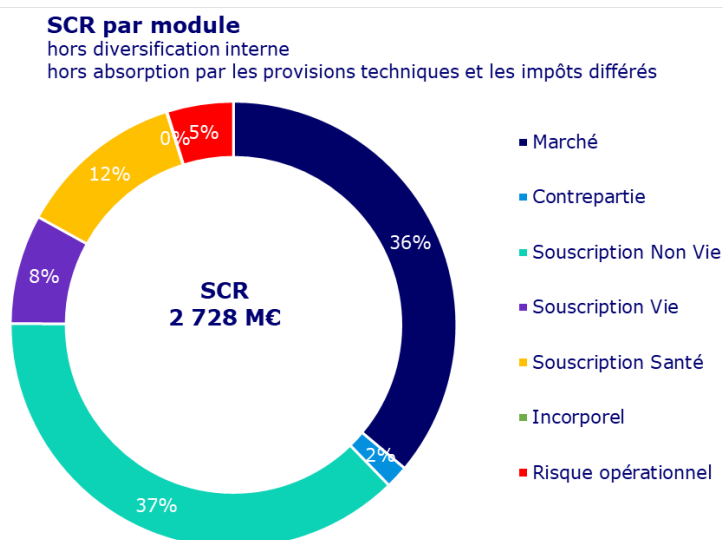
Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Les responsables de ces fonctions clés présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et au comité des risques, conformité et actuariat, ainsi que, le cas échéant au conseil d'administration, accompagnant ainsi celui-ci dans sa mission d'orientation et de contrôle.

Le président du conseil d'administration, le directeur général, les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

Profil de risque

La Sgam Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et ses risques opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard. Son profil de risque se décompose comme suit :



Représentant respectivement 36% et 37% du SCR hors effet de diversification interne et absorption par les provisions techniques et les impôts différés, les risques de marché et de souscription sont les risques significatifs du Groupe :

- Le risque de marché se compose principalement des risques actions et spread en raison de la proportion des actifs soumis à ces risques dans le total des placements et du niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs,
- Le risque de souscription, principalement composé du module « non-vie » avec le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

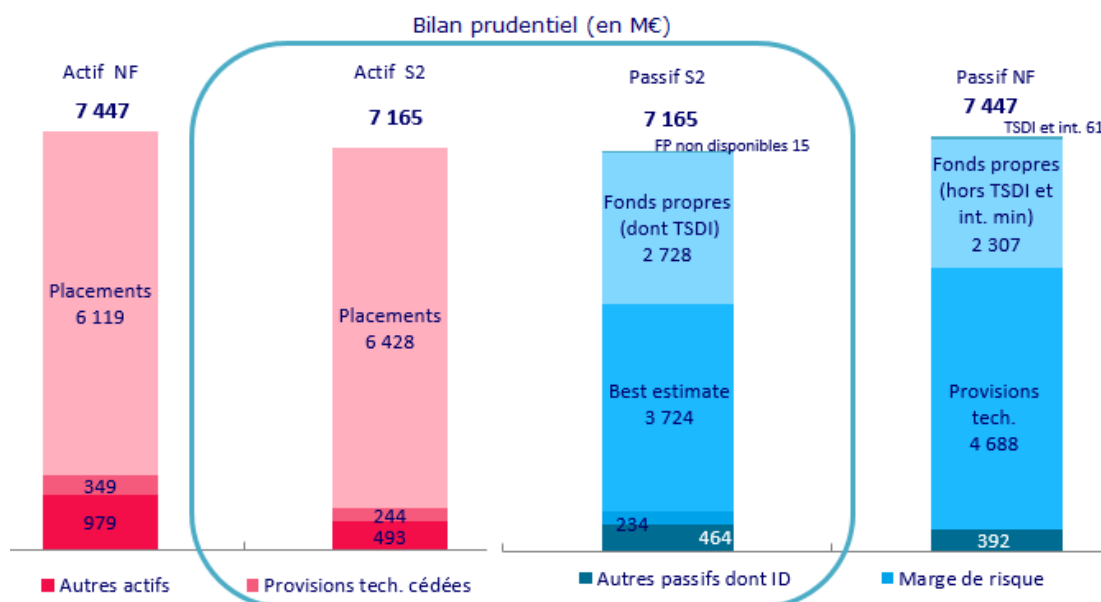
La Sgam Matmut est, par ailleurs, exposée à d'autres risques dont la durabilité qu'elle suit, évaluée et maîtrisée à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

Les risques auxquels la Sgam Matmut est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan prudentiel 2024 du Groupe s'élève à près de 7,2 milliards d'euros et se compose :

- à l'actif de 90 % de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 3 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 7 %.
- au passif de 52 % de best estimate, 38 % de fonds propres, 7 % d'autres passifs et 3 % de marge de risque.



Les TSDI atteignent 29M€ et les intérêts minoritaires 31,6M€.

La Sgam Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation, ni sur les provisions techniques, ni sur les taux et les chocs actions, améliorant sa solvabilité. Elle n'applique pas non plus de paramètres spécifiques propres – USP – à son profil de risque, auxquels elle est éligible.

Le groupe utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances.

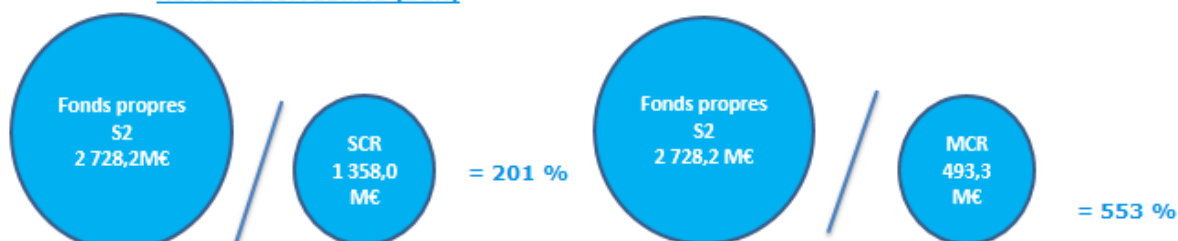
Gestion du capital

Ratio S2

200,9 %
(+12,3 points vs 2023)

Ratio de solvabilité (SCR)

Ratio de couverture du MCR



La progression du ratio de couverture du SCR s'explique par les éléments combinés suivants :

- La **progression des fonds propres prudentiels de 146,6 M€** impactée par la réévaluation en valeur de marché des placements, les revalorisations des créances de réassurance malgré l'évolution défavorable des provisions techniques, impôts différés et incorporels ;
- La **baisse du SCR de 10,8M€** entre 2023 et 2024, majoritairement consécutive à :
 - L'accroissement de l'effet de diversification (+6% ou -35,7M€ d'impact sur le SCR) lié au développement des portefeuilles santé et vie
 - L'augmentation de l'ajustement des provisions techniques (-15,2M€) et des impôts différés (-27,3 M€)

La Sgam Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

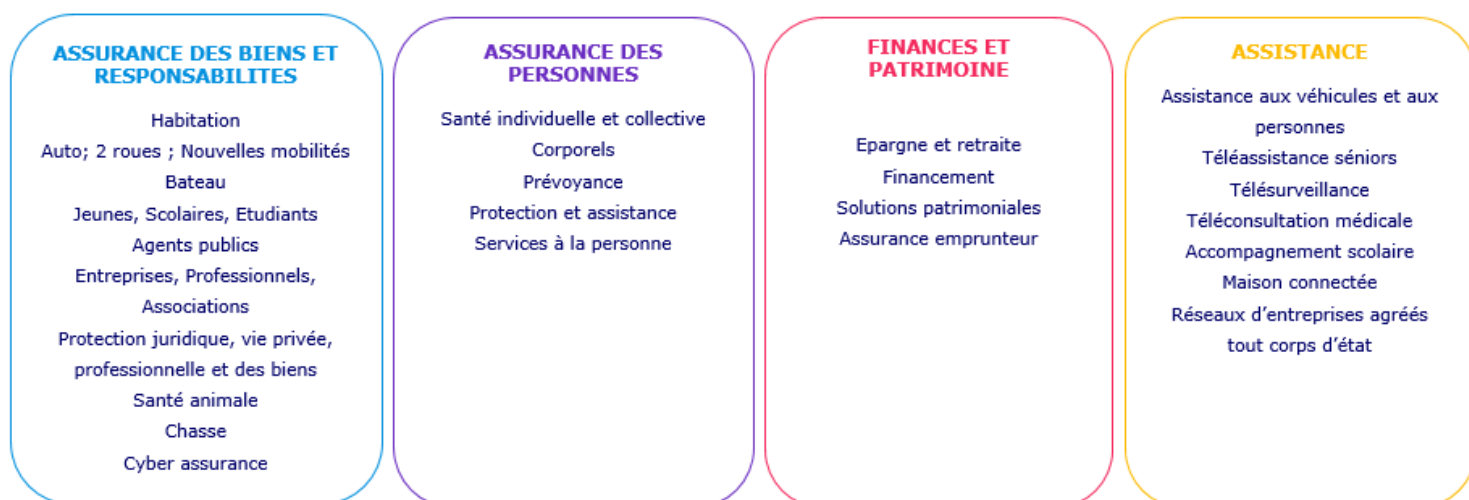
Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1- Présentation de l'activité

Avec 4,6 millions de sociétaires et 8,4 millions de contrats d'assurance gérés, le Groupe Matmut est un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Il offre à tous – particuliers, professionnels, entreprises, associations – une gamme complète de produits d'assurance des personnes et des biens (auto, moto, bateau, habitation, responsabilités, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique et assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, projet, assurance emprunteur, livret d'épargne, assurance vie, plan d'épargne retraite...). Le Groupe Matmut compte aujourd'hui 6 800 collaborateurs. La SGAM Matmut a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros en 2024.

Présentation des produits et services d'assurances



Les contrats distribués par chaque entité du Groupe sont principalement à échéance annuelle et tacite reconduction.

Faits marquants survenus sur la période de référence

Un assureur mutualiste robuste face aux défis économiques, climatiques et sociétaux

En 2024, le Groupe Matmut a poursuivi sa trajectoire de croissance dans un environnement marqué par des défis économiques, climatiques et géopolitiques. L'année 2024 a été, comme les années 2022 et 2023, marquée par des phénomènes climatiques importants, bien que moins graves que les années précédentes en France, et une instabilité géopolitique croissante, sous l'effet de la guerre en Ukraine notamment. Cependant, le groupe a su s'adapter, consolidant sa position grâce à une gestion adaptée des risques, une prise en compte des évolutions sociétales, une attention constante des besoins de ses sociétaires et une transformation positive de l'entreprise.

Un groupe en expansion

Le Groupe Matmut a franchi un nouveau seuil en 2024, atteignant un chiffre d'affaires record de 3,2 milliards d'euros, en hausse de 8,7 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse croissante représente 770 millions de chiffre d'affaires en plus sur 4 ans. Ce résultat témoigne de la solidité et de l'attractivité de son modèle mutualiste, qui continue de séduire de nouveaux sociétaires, avec en 2024, plus de 85 000 nouveaux assurés et près de 88 000 contrats d'assurance supplémentaires. L'assurabilité et la qualité des offres proposées ont été des leviers de cette croissance, notamment dans les secteurs de l'assurance santé et de l'épargne retraite.

La diversification des activités est au cœur de la stratégie du Groupe Matmut, avec une augmentation significative de la part de l'assurance santé, qui a représenté 25 % du chiffre d'affaires en 2024, contre seulement 16 % en 2020. Cette stratégie a été renforcée par la bonne synergie de la Mutuelle Ociane Matmut et de la Mgéfi, contribuant à une forte expansion des protections santé. Le développement de l'épargne, en particulier de l'épargne retraite, participe également à cette diversification. Les encours gérés ou intermédiés du groupe ont progressé de 9 % en 2024.

Les métiers « historiques » d'assurance dommages affichent également de bons résultats avec une progression du chiffre d'affaire de 7,5 %, tandis que le portefeuille s'est stabilisé. La stratégie d'optimisation et de qualité technique du portefeuille permet de voir le ratio combiné, en non-vie et net de réassurance, passer sous les 100 %, atteignant les 98,3 %.

Des résultats financiers solides

En 2024, le Groupe Matmut a enregistré un résultat net de 104,4 millions d'euros, en progression de 137 % par rapport à 2023, et a vu ses fonds propres augmenter de 4,7 % pour atteindre 2,3 milliards d'euros. Le ratio de solvabilité a également progressé, s'établissant à 201 % à la fin de l'année. Ces résultats, combinés à la **notation de solidité financière « A2 avec une perspective stable »** attribuée par l'agence Moody's, soulignent son bon niveau de solvabilité financière et la robustesse financière du groupe, qui a su diversifier ses activités tout en maintenant une gestion prudente des risques.

Une ambition affirmée dans l'épargne

Une étape majeure a été franchie avec l'annonce du projet d'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), prévue pour le second semestre 2025, sous réserve de l'autorisation des autorités réglementaires compétentes. Cette opération stratégique permettra au Groupe Matmut de renforcer sa présence en épargne retraite, consolidant ainsi son modèle économique à long terme et offrant à ses sociétaires des solutions adaptées pour préparer leur avenir. Ce projet témoigne de la volonté du groupe d'élargir son portefeuille tout en équilibrant ses activités entre assurances dommages et assurances de personnes.

Des réponses aux enjeux sociétaux et environnementaux

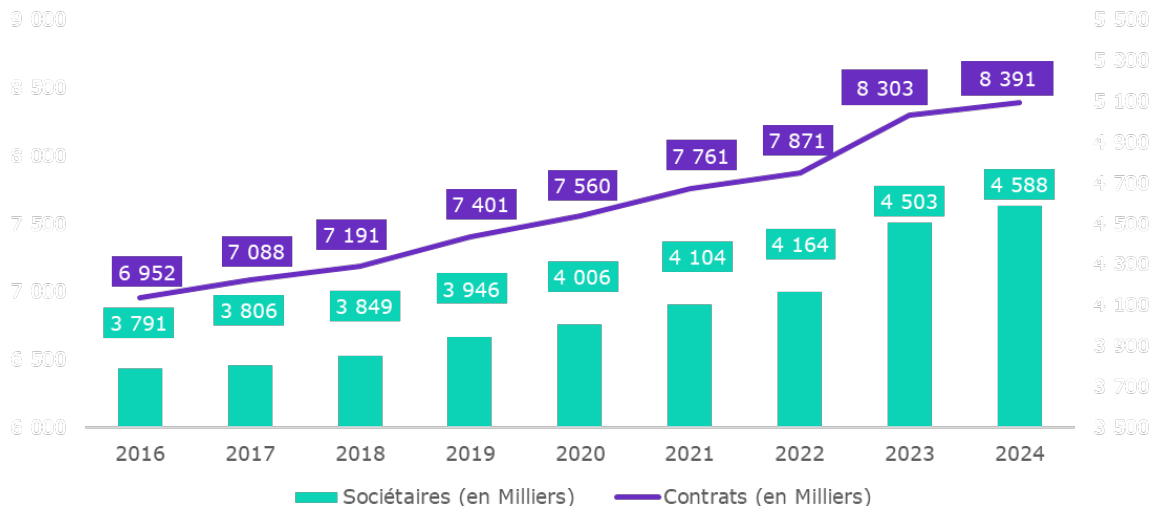
En 2024, le Groupe Matmut a également intensifié ses engagements en matière de responsabilités sociétale et environnementale, en intégrant la durabilité au cœur de sa stratégie. L'entreprise s'efforce ainsi de répondre aux enjeux actuels avec des solutions innovantes et responsables, alliant prévention des risques, durabilité et bien-être des individus. La prévention des risques, particulièrement dans le domaine des risques naturels, reste un axe fondamental pour la Matmut. Son action « Tous résilients face aux risques - Matmut, assureur préventeur, agit pour la Prévention des risques naturels » a d'ailleurs reçu le label et le Grand prix de la résilience décernés par le ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

À travers le programme «B.A.S.E.» lancé en novembre, la Matmut apporte une réponse ciblée aux risques d'épuisement professionnel qui frappent de plus en plus de dirigeants. Ce programme expérimental, soutient ainsi l'engagement sociétal du groupe en matière de bien-être et de santé publique.

Le Groupe Matmut, fidèle à son modèle mutualiste, continue de se renforcer face aux nouveaux enjeux. Sa capacité à s'adapter à un environnement économique, géopolitique et climatique complexe, tout en maintenant une stratégie de diversification réussie, conforte sa position d'acteur clé du secteur assurantiel en France. L'acquisition d'HSBC Assurances Vie et son engagement en matière de durabilité et de santé publique soulignent l'ambition du groupe de rester un modèle attractif et résilient dans un monde en constante évolution.

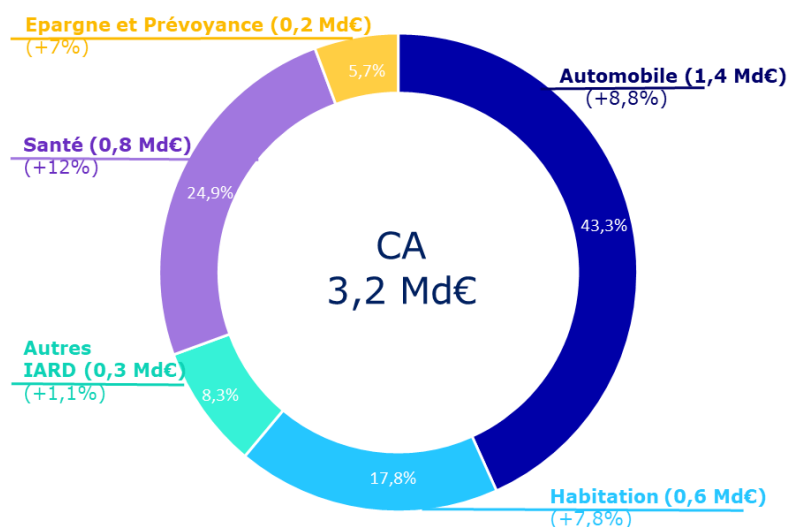
Chiffres clés

Évolution des portefeuilles (en milliers)



Ces progressions du portefeuille sont une belle preuve de la confiance des sociétaires dans le modèle mutualiste et dans la qualité des offres du groupe Matmut.

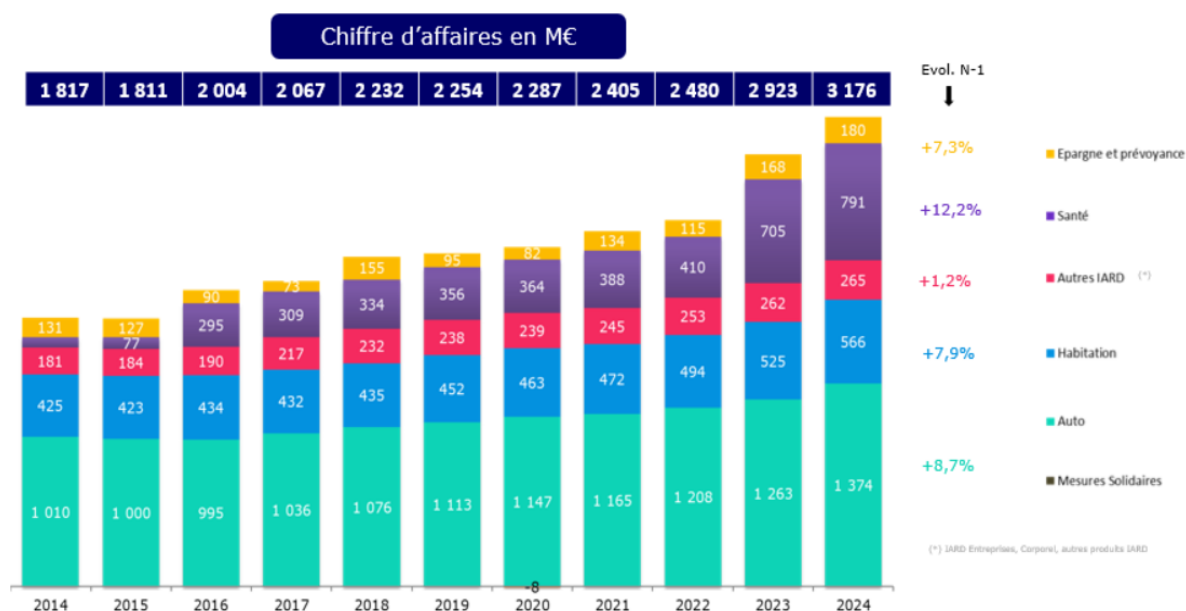
Répartition du chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires repose majoritairement sur les principales branches IARD (automobile et habitation).

Toutefois, le groupe Matmut poursuit sa diversification grâce à la progression des activités de santé et de l'épargne prévoyance. La part de l'assurance santé dans le chiffre d'affaires total du groupe est en effet passée de 16 % à 25 % entre 2020 et 2024, et celle de l'épargne de 4 % à 6 %.

Chiffre d'affaires par produit d'assurance (cotisations acquises brutes)



Résultat net combiné

Le résultat net combiné du Groupe s'établit à 104,4 millions d'euros, en forte hausse par rapport au résultat de 44,1 millions d'euros réalisé l'exercice précédent (+ 60,4 millions).

d'euros, soit +137%). Dans le même temps, le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition augmente de 84,3 millions d'euros.

Montants en K€	2024				2023
	Assurance non-vie	Assurance vie	Autres Activités	TOTAL	TOTAL
Primes acquises	3 005 556	170 711	0	3 176 268	2 923 179
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	54 335	54 335	11 711
Autres produits d'exploitation	46 573	1 044	8 851	56 467	91 413
Produits financiers nets de charges	111 151	34 338	1 286	146 775	139 401
Total des produits d'exploitation	3 163 279	206 094	64 471	3 433 844	3 165 703
Charges des prestations d'assurance	2 411 250	178 268	0	2 589 518	2 579 770
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	75 237	2 251	0	77 489	-55 097
Charges des autres activités	0	0	67 163	67 163	35 339
Charges de gestion	539 827	19 001	0	558 828	549 125
Total des charges d'exploitation	3 026 315	199 520	67 163	3 292 999	3 109 137
Résultat de l'exploitation courante	136 964	6 574	-2 693	140 845	56 566
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				0	-1
Autres produits nets non techniques				-1 666	-5 609
Résultat exceptionnel				-2 227	-690
Impôts sur les résultats				-40 949	-8 521
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				96 003	41 746
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence				8 606	4 480
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ				104 609	46 226
Intérêts minoritaires				-181	-2 168
RÉSULTAT NET DU GROUPE				104 428	44 057

Les résultats de la Sgam Matmut pour 2024 se caractérisent par :

- **Une progression du chiffre d'affaires:** Les cotisations acquises progressent de 8,7 % par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 253,1 millions d'euros pour atteindre 3 176,3 millions d'euros. Cette progression est portée par Matmut SAM avec une augmentation de 151,7 millions d'euros pour atteindre 2 054 millions d'euros. Également par la Mutuelle Ociane Matmut avec une augmentation de 70,5 millions d'euros pour atteindre 520,6 millions d'euros et enfin MGEFI avec une augmentation de 15,5 millions d'euros pour atteindre 270,6 millions d'euros.
- **Une charge des prestations d'assurance en légère hausse :** Les charges des prestations d'assurance brutes de réassurance augmentent d'environ 0,4%, soit une hausse de 9,8 millions d'euros, pour atteindre 2 589,5 millions d'euros en 2024.
- **Un solde de réassurance négatif de 77,5 millions d'euros** qui vient augmenter la charge de sinistres : ce solde diminue d'environ 132,6 millions d'euros. Le résultat de réassurance global est dégradé suite à sa diminution sur le traité CNAT pour 118,9 millions d'euros et sur le traité climatique pour un montant de 15,7 millions d'euros dans un contexte de faible sévérité des événements survenus en 2024 et de stabilité globale des cessions au titre des exercices antérieurs.
- **Une augmentation des produits financiers nets de charges :** Les produits financiers nets augmentent d'environ 7,4 millions d'euros pour atteindre cette année 146,8 millions d'euros. Cette hausse est portée par Matmut vie à hauteur de 8,8 millions d'euros.
- **Une charge d'impôts sur les résultats en hausse :** Les impôts sur les résultats augmentent de 32,4 millions d'euros pour atteindre 41,0 millions d'euros cette année. Cette évolution est expliquée par une charge d'impôts due en social augmentant de 16,9 millions d'euros et une charge d'impôts différés augmentant de 15,5 millions d'euros.

- **Une hausse de la quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence** : La quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence progresse d'environ 4,1 millions d'euros pour atteindre 8,6 millions d'euros. Les quotes-parts des résultats d'Inter Mutuelles Assistance et de Cardif IARD augmentent respectivement de 1,9 et 2,4 millions d'euros.

Contrôle de la Sgam Matmut

La Sgam Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

Noms et coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
SEC BURETTE	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
FORVIS MAZARS SA	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

A2 – Résultats de souscription

Résultat des principales activités

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités « IARD » et « Santé ». Elles représentent 77,6% du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes de la SGAM Matmut.

Montants en K€	IARD	Santé	Sous-total
Résultat technique 2024	34 250	22 967	57 217
Résultat technique 2023	- 25 048	8 658	- 16 391
Écart 2024-2023	59 299	14 309	73 608

Le résultat technique évolue favorablement par rapport à 2023, et devient positif (+73,6M€).

Globalement, 2024 est marquée par une diminution significative de la sinistralité IARD, du fait de :

- La survenance d'évènements climatiques exceptionnels (grêle, incendie) et de catastrophes naturelles (sécheresse) moins significatifs qu'en 2023 mais qui reste tout de même à des niveaux élevés,
- Une inflation moins marquée qu'en 2023 (impact sur le coût moyen des sinistres),
- L'occurrence de sinistres « tardifs » au titre des survenances antérieures.

Enfin, en assurance Santé, l'augmentation du résultat technique est expliquée par la hausse des cotisations et des prestations.

Résultat pour l'ensemble des activités

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Cotisations acquises	3 176 268	2 923 179	253 089	9%
Autres produits d'exploitation y/c financiers	257 577	242 525	15 052	6%
Charges des prestations d'assurance	- 2 589 518	- 2 579 770	- 9 749	0%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 77 489	55 097	- 132 585	NS
Autres charges	- 625 992	- 584 464	- 41 528	7%
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	140 845	56 566	84 279	149%

Le résultat d'exploitation de la SGAM Matmut augmente par rapport à 2023 (+149%).

Les principaux facteurs d'évolution du résultat de l'exploitation courante sont :

- Une progression des cotisations acquises de par la stratégie de revalorisation tarifaire,
- Une sinistralité Habitation en baisse par rapport à l'an passé avec la survenance d'événements climatiques exceptionnels et de catastrophes naturelles (sécheresse) moins significative qu'en 2023,
- Une sinistralité Automobile en baisse par rapport à l'an passé avec, malgré une inflation toujours élevée (impact sur le coût moyen des sinistres), en lien avec une sinistralité climatique plus faible qu'en 2023,
- Une diminution du solde de réassurance, avec la mise en jeu des traités climatiques et de catastrophe naturelle dans une moindre mesure comparée à 2023,
- Une croissance rentable des portefeuilles Santé, Vie et Prévoyance,
- Un résultat financier en baisse.

A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 147 millions d'euros, en hausse d'environ 5% par rapport à celui de l'exercice précédent et en lien principalement avec une hausse des revenus et la réalisation de plus-values sur 2024 avec des cessions de fonds et d'obligations.

en K€	2024	2023	2024-2023	
Résultat Financier	146 775	139 401	7 374	5,3%

A4 – Résultats des autres activités

La Sgam n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Néanmoins, son résultat net est également impacté par :

- d'autres produits et charges non techniques,
- le résultat exceptionnel,
- les impôts sur les bénéfices,
- les opérations de combinaison (QP de mise en équivalence, dotations aux amortissements).

L'évolution du résultat des autres revenus et dépenses s'analyse comme suit :

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Autres produits et dépenses	-36 417	-12 509	-23 908	191%

A5 – Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

L'ensemble des informations concernant l'activité et les résultats est présenté dans les précédents chapitres de la partie A « Activité et résultats ».

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - Informations générales sur le système de gouvernance

Administration et direction de la Sgam Matmut

Régie par le Code des assurances, la Sgam Matmut est une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du groupe.

Elle est constituée afin d'organiser et de gérer la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la Sgam, tels que définis dans les statuts et par des conventions d'affiliations régularisées par celles-ci.

Dans ce cadre, la Sgam Matmut, a notamment pour objectifs de :

- fixer les orientations stratégiques, y compris financières, nécessaires au développement de la Sgam qui seront appliquées par les entreprises affiliées,
- veiller à ce que les stratégies et politiques proposées par chaque entreprise affiliée s'inscrivent dans le cadre des orientations et lignes directrices que la Sgam aura définies,
- organiser la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la Sgam,
- de contrôler le respect par les entreprises affiliées des orientations stratégiques et des politiques liées à la gouvernance des risques définie par la Sgam,
- mettre en place tous partenariats de développement commun, contribuer à la recherche de synergies et développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée,
- d'effectuer toutes opérations notamment financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objectifs ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une représentation proportionnelle, transparente et équilibrée des entreprises affiliées et une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée générale, composée des entreprises affiliées,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directeur général, nommé par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration et le directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément aux dispositions du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

L'Assemblée générale

L'assemblée générale est compétente pour délibérer sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de la Sgam et en particulier sur les comptes sociaux et combinés de l'exercice écoulé, présentés par le Conseil d'administration.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres, ratification des cooptations ou renouvellement de membres sortants du conseil d'administration, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement des commissaires aux comptes.

Elle est compétente pour modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, statuer sur toute décision relative à l'affiliation de toute nouvelle entreprise et approbation de la convention d'affiliation y afférente.

Le Conseil d'administration

Il est composé de 20 membres nommés par l'Assemblée générale.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société et veillent à leur mise en œuvre. Ils délibèrent annuellement sur les sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- les politiques écrites,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- l'arrêté des comptes annuels et comptes combinés,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des affiliées, de leur valorisation et de la situation combinée,
- la validation des rapports narratifs (ORSA, Rapport Régulier au Contrôleur [RSR], Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière [SFCR], rapport actuariel),
- la validation du rapport de contrôle interne dédié à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au gel des avoirs,
- la validation du rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable,
- la validation du rapport de gestion et du rapport sur les comptes combinés.

Le Conseil d'administration se saisit également de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et a notamment accès aux échanges de correspondance importants avec les autorités de contrôle.

Composition du Conseil d'administration

Président	Administrateurs	Mouvements intervenus en 2024
Christophe BOURRET	Sandra CORCOS Valérie FOURNEYRON Geneviève LEGUILLON	Le conseil d'administration du 23 mai 2024 a coopté les administrateurs suivants : - Isabelle HABASQUE - Emmanuel RAME
Vice-président	Elvire LOUBIERE	
Nicolas GOMART	Véronique NICOLAS Pascale ANTONUCCI	

	Isabelle HABASQUE Bruno BEZARD Gérard BOURRET Etienne CANIARD Jean-Marie CARRICANO Daniel HAVIS Lionel LE GALL Jacques MOIGNARD Christian OYARBIDE Emmanuel RAME Didier DEBORD Dominique COMBE Censeurs Bruno CARON André GEFFARD Jean-Marie DELAUNAY Luc de SEIGNEURENS	Ces cooptations ont été ratifiées par l'Assemblée générale du 21 juin 2024. Le conseil d'administration du 16 septembre 2024 a : -coopté Didier DEBORD en qualité d'administrateur, -nommé Bruno CARON en qualité de censeur.
--	--	---

Le Conseil d'administration de Sgam Matmut bénéficie de l'assistance et de l'expertise de 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des nominations et rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption de suivre les actions ou engagements du groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale et contrôler leur cohérence avec la stratégie RSE validée en Conseil d'Administration, de s'assurer de la prise en compte des risques dits de durabilité intégrant les risques environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, de s'assurer de la bonne maîtrise de ces risques, de la matérialité de leurs impacts sur l'activité, ainsi que des contraintes et opportunités associées.

Leurs membres, pouvoirs, et fréquence de convocation sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Le Directeur général

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration. Il est chargé de la gestion

exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le Conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Le Directeur général s'appuie sur un comité exécutif qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la société. Le comité exécutif (COMEX) se compose de 12 membres (Directeur général, Directeur général délégué et Directeurs) et se réunit tous les 15 jours.

Le Directeur général informe les membres du comité des décisions prises en Conseil d'administration afin qu'elles soient mises en œuvre et chaque direction évoque les sujets d'actualité ainsi que l'évolution des projets en cours.

Le Directeur général s'appuie également sur les comités opérationnels spécialisés du Groupe (CPE, CRCI, CTOP, comité financier et comité CSRD) présentés ci-après (partie B.3). Les membres, pouvoirs, et fréquence de convocation de ces comités sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Sgam Matmut dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Trois dirigeants effectifs ont été nommés pour Sgam Matmut : Nicolas Gomart (directeur général), Thierry Masson (directeur général délégué de Matmut Sam) et Stéphane Muller (directeur en charge de l'Assurance IARD).

Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, la Sgam Matmut a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général :

- Fonction de gestion des risques : Virginie Le Mée,
- Fonction actuarielle : Gérald Chauveau,
- Fonction de vérification de la conformité : François Fleury,
- Fonction d'audit interne : Emmanuel Ruffin.

Les entreprises affiliées à la Sgam sont également dotées de 4 fonctions clés. Pour certaines d'entre elles, il a été décidé de procéder à une unicité des Responsables des Fonctions Clés avec ceux de la Sgam Matmut.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.5 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.6 pour la fonction d'audit interne et § B.7 pour la fonction actuarielle.

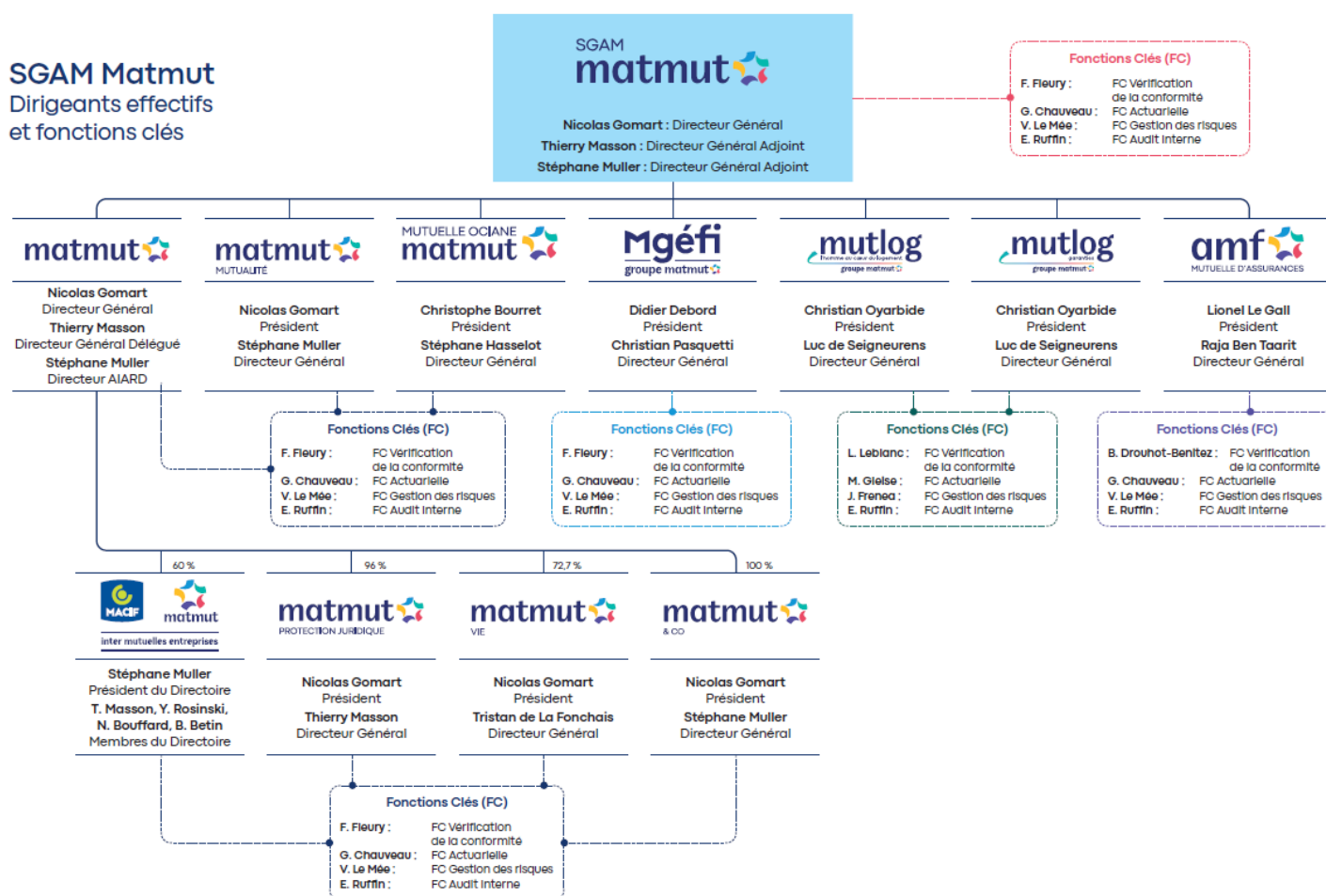
Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au Conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer

la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique (PCPP) réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

SGAM Matmut Dirigeants effectifs et fonctions clés



Changement important du système de gouvernance survenu au cours de l'exercice

- Composition du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale du 21 juin 2024 a ratifié les nominations des deux administrateurs suivants faites à titre provisoire par le Conseil d'administration du 23 mai 2024 :

- Isabelle HABASQUE,
- Emmanuel RAME.

Le Conseil d'administration du 16 septembre 2024 a :

- coopté Didier DEBORD en qualité d'administrateur,
- nommé Bruno CARON en qualité de censeur.

- Auditeurs de durabilité

L'Assemblée Générale du 21 juin 2024 a nommé conjointement en qualité d'auditeurs du Cabinet SEC BURETTE et la société FORVIS MAZARS dans le cadre de la certification à venir du rapport de durabilité.

Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de Sgam Matmut

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires et adhérents des entreprises affiliées de la Sgam Matmut.

Les dirigeants

Les dirigeants de la Sgam Matmut bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les administrateurs

Les administrateurs perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité
	Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité
	Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

Évaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Évaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

Évaluation de la disponibilité

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, sera réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - Système de gestion des risques

Organisation et fonctionnement du système de gestion des risques

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, la Sgam Matmut a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que le groupe est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur trois comités spécialisés créés au niveau de la Sgam Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de ses entreprises affiliées et filiales. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité (CED)** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en

matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos avec les objectifs fixés.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs des entreprises solos ainsi que les responsables de fonctions clés.

- **Le Comité Durabilité**

Ce comité est en charge, sur le périmètre de la SGAM Matmut, d'examiner :

- la stratégie de décarbonation du Groupe,
- l'intégration de la durabilité dans les projets au sein de l'UES Matmut et des affiliés,
- les rapports réglementaires durabilité,
- les principaux projets en lien avec la durabilité et notamment le projet outil / data / process CSRD.

- **Le Comité financier**

Ce comité définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

- **Le Comité Technique Offre et Produits (CTOP)**

Ce comité examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services de la Sgam Matmut et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. Il instruit et suit les dossiers de partenariat relevant de son périmètre.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

Animation du système de gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la Sgam Matmut peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,

- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Sgam Matmut.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système
- de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits (à l'exception du comité éthique et durabilité) permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques majeurs qui décrit tous les risques auxquels est exposé le groupe ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

Les reportings

Des reportings quantitatifs et qualitatifs sont produits pour suivre et informer les instances décisionnelles sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils participent à la prise de décision éclairée de l'entreprise.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- Rapport ORSA,
- Cartographie des risques majeurs,
- Cartographie des risques opérationnels et plans d'actions associés,
- Reportings Risques et Incidents.
- Rapport Lec 29.

B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont intégrées au processus de gestion et de prise de décision

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Sgam Matmut utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité (BGS),
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de la Sgam lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la procédure ORSA.

Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont réalisées, documentées et analysées en interne : permanence du processus ORSA

La Sgam Matmut appréhende l'ORSA comme un cadre structurant au service de l'entreprise facilitant à travers l'ensemble des dispositifs, méthodologies, moyens et débats qu'elle organise, la gouvernance des risques et leur prise en compte dans le processus de pilotage économique. Elle s'inscrit dans une démarche Groupe.

Processus ORSA régulier

Chaque année, le responsable de la fonction de gestion des risques supervise la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la procédure ORSA.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

La Phase 1 a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

L'évaluation du besoin global de solvabilité intègre les risques majeurs c'est-à-dire les risques les plus graves auxquels la Sgam est exposée du point de vue de ses dirigeants. Ces risques sont identifiés et évalués dans la cartographie des risques majeurs. Celle-ci fait l'objet d'une revue annuelle afin, notamment de tenir compte des risques émergents et des risques en matière de durabilité ainsi que de l'évolution éventuelle de leur criticité. La cartographie des risques majeurs, sert ainsi dans l'ORSA à enrichir la description du profil de risque et à élaborer des scénarios de stress adaptés à l'environnement économique et opérationnel de la Sgam.

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables. Le GPE (Groupe de Perspectives Economiques) coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
 - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de SGAM Matmut
 - Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
 - la contribution de diverses parties prenantes internes à Matmut et à ses entités affiliées,
 - la cartographie des risques majeurs,
 - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

La Phase 3 porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE (Comité de Pilotage Economique) pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

Informations sur les filiales incluses dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité – Article 246, paragraphe 4, alinéa 3 de la directive 2009/13/CE

Comme autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le rapport ORSA 2024 est un rapport unique pour le Groupe Matmut et dix des entités solos qui le composent : Matmut Sam – Matmut Protection Juridique – Matmut Vie – Matmut & Co - Matmut Mutualité – Ociane Matmut – Mgéfi- Mutlog – Mutlog Garanties - AMF Mutuelle.

Inter Mutuelles Entreprises fait l'objet d'un rapport ORSA distinct.

Le rapport ORSA présente dans une démarche prospective la situation du groupe et des entités solos en termes de solvabilité et de gestion du capital. L'évaluation groupe est construite à partir des évaluations individuelles des entités solos dans une démarche d'agrégation-consolidation.

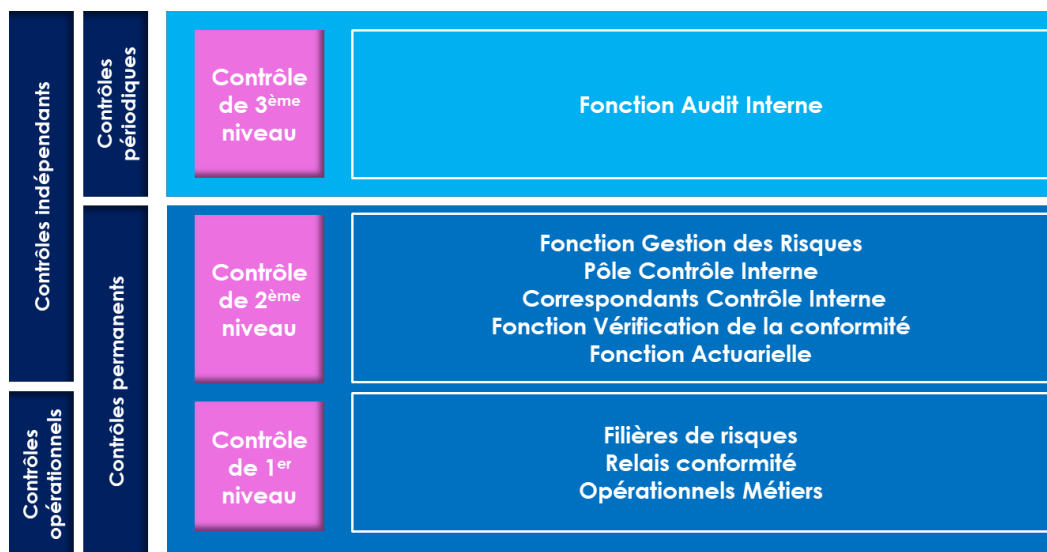
B5 - Système de contrôle interne

Procédures clés du système de contrôle interne mis en place au sein de la Sgam Matmut

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1^{er} niveau. Il est réalisé au sein du groupe par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution. Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
 - Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.6.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

Fonction de vérification de la conformité

Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin

d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale du groupe.

Animation de la fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe.

Pour veiller à la vérification de la conformité, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation aux programmes de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B6 - Fonction d'audit interne

Description de la fonction d'audit interne

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,

- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

Animation de la fonction audit interne

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la Direction de l'Audit Interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du Directeur Général et du Comité d'Audit & des Comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au Directeur Général de la SGAM Matmut , et son rattachement fonctionnel au Comité d'Audit et des Comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la Direction de l'Audit Interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le Directeur Général et le Comité d'Audit et des Comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte mensuellement au Directeur Général et à chacune de ses réunions au Comité d'Audit et des Comptes de la SGAM Matmut, de l'état

d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants de la Sgam Matmut, pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B7 - Fonction actuarielle

Description de la fonction actuarielle

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

Animation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

B8 - Sous-traitance

Le Groupe confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

Politique de sous-traitance

L'externalisation de ces activités expose la Sgam Matmut à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation.

tion. Afin de maîtriser ces risques, la Sgam Matmut a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- suivi et contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importants ou critiques

Les activités importantes ou critiques que la Sgam Matmut externalise sont listées ci-dessous :

Types d'activités externalisées		Ressort territorial
Assurance	Gestion de l'assistance	France
	Gestion des sinistres	France
	Souscription/Gestion des contrats	France
	Délégation tiers payant	France
Financier	Gestion d'actifs financiers	France
SI	Échange de données informatisées	France
	Gestion de la relation client	France
	Maintenance matériel / logiciel	France
	Sélection médicale	Espagne
	Tarification	Israël
	Développement informatique	France
	Contrôle GDA/PPE	France
Logistique	Archivage de dossiers de gestion	France
	Gestion de courriers	France

La Sgam n'externalise aucune fonction clé.

B9 - Evaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Sgam Matmut, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B10 - Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

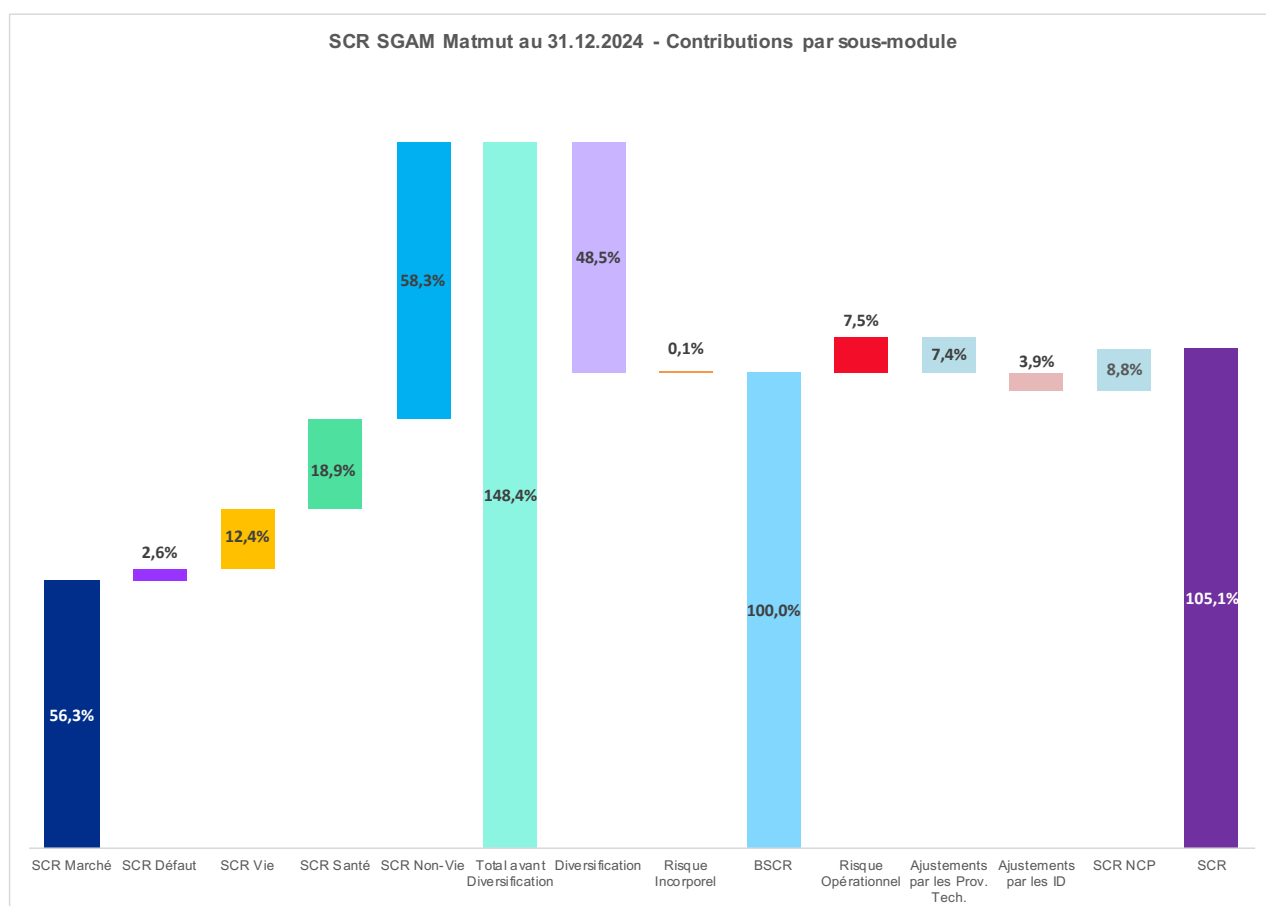
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels la SGAM Matmut est exposée sont gérés et suivis dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que le groupe accepte de prendre pour mener à bien sa stratégie tout en préservant sa solvabilité et sa solidité financière.

Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris. La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par la SGAM Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La SGAM Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule règlementaire standard.



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 89,5% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (58,3%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.
- **Le risque de marché**, qui représente 56,3% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le risque action porte le poids le plus significatif (24,2%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements

ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs suivi de près par le risque spread (22,2%).

Le risque de contrepartie est mineur (2,6%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

C1- Risque de souscription

Exposition au risque de souscription

Du fait des activités des différentes entités constitutives de la SGAM Matmut, le risque de souscription est essentiellement un risque de souscription « non-vie ». Il comporte un risque de souscription « santé » et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie ».

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non-Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription du fait de l'orientation de l'activité principalement sur les LoB de Responsabilité Civile (« Responsabilité générale » et « Responsabilité auto ») et Dommages (« Autres auto », « Incendie et autres dommages aux biens »).

Il représente environ 65% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des contrats santé (Mutuelle Ociane Matmut et Mutuelle Générale de l'économie, des finances et de l'industrie), des garanties Incapacité et Invalidité des contrats emprunteurs (Mutlog Garanties), des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD ainsi que les garanties des contrats Assurance de Personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 21% du total de ces 3 sous modules de risque.

Comme pour le risque non-vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

► Risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux contrats d'assurance sur la vie (Matmut Vie et Mutlog).

Il représente environ 14% du total de ces 3 sous modules de risques.

Démarche de durabilité

Le Groupe Matmut s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques, notamment le risque climatique, et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs qu'il s'est fixé.

Concentration du risque de souscription

Les activités assurantielles principales des entités affiliées de la SGAM Matmut consistent en la souscription de risques d'assurance non-vie et de risques d'assurance vie ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de leurs biens et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est limitée de par la diversification des risques assurés et de par la clientèle de la SGAM Matmut. Sur le segment IARD des particuliers, tant au niveau des primes, que des sinistres et des capitaux sur risques, aucun engagement ne représente plus d'1% de la totalité des expositions.

En conséquence, compte tenu de la diversification du portefeuille de la SGAM Matmut (principalement sur des risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

La maîtrise des risques sur le portefeuille non-vie s'appuie sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

En conclusion, en ayant recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique, la SGAM Matmut protège son bilan de la survenance de sinistres qui, d'intensité et de fréquence anormales, seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques.

Sensibilité du risque de souscription

Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité de la SGAM Matmut établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs (pour ces derniers, les hypothèses sont communes à toutes les entités).

La solvabilité de la SGAM Matmut est calculée selon la méthode « déduction-agrégation » prévue par la réglementation prudentielle. Le SCR est obtenu en sommant les sous-modules de risques des différentes entités puis en les agréant compte tenu des coefficients de corrélations de la formule standard.

Concernant les hypothèses de souscription, un stress « technique » a été réalisé et consolidé au niveau de la SGAM Matmut. Celui-ci inclut, sur la partie IARD, des chocs annuels (événements climatiques et catastrophes naturels majeurs, incendies graves...) de période de retour élevées. Sur les autres entités, des chocs techniques propres à chaque périmètre sont également appliqués (dérives de sinistralité, baisses de production...).

Pour ce scénario, par rapport au scénario de référence et malgré les chocs très significatifs et cumulatifs appliqués, le SCR de souscription montre une variabilité faible à modérée (inférieure ou égale 10 %).

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2024 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 201% serait porté à 324% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 98% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

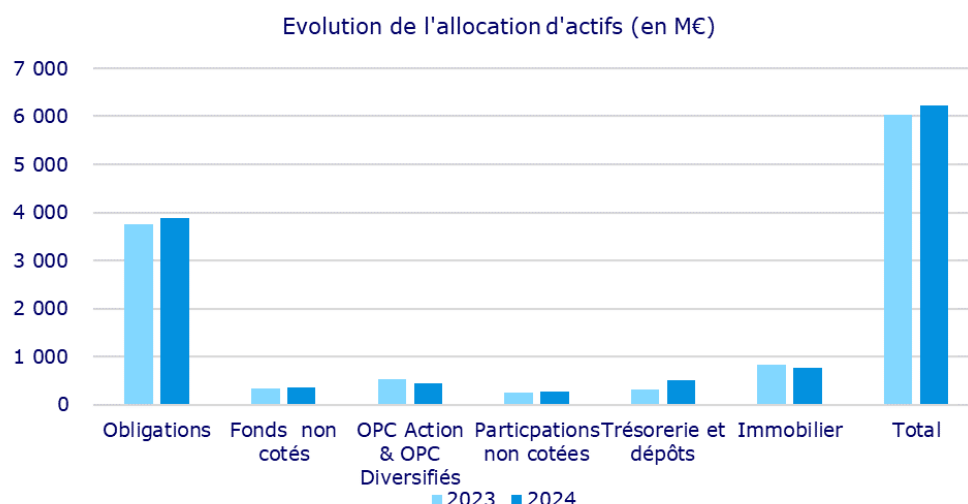
C2 – Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur économique, représente 6 349 millions d'euros contre 6 022 millions d'euros en 2023. Cette hausse s'explique par l'évolution des marchés sur la période avec la baisse des taux sur les emprunts d'états périphériques, la contraction des spreads de crédit, la repentification des courbes des taux ainsi que la hausse des marchés actions et les résultats de l'exercice.

La structure de risque du portefeuille d'investissement est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversification obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille de la Sgam est « A » pour une maturité moyenne de 9 ans.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

✓ ESG

SGAM Matmut met en place une approche portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de ces trois enjeux, tout en conservant sa performance sur le long terme.

SGAM Matmut s'appuie essentiellement sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) mise en place par le groupe OFI Invest qui gère environ 75 % de ses actifs au 31 décembre 2024.

Cette politique repose sur une liste d'enjeux génériques répartis en onze grandes thématiques déclinant les thèmes ESG et climatiques. La méthodologie d'analyse se fonde sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur : sa note ESG.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une attention particulière est portée à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille via la formalisation d'une politique de vote et d'engagement dont l'objectif

est de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Concernant le changement climatique et plus précisément les risques de transition, OFI communique une analyse carbone des émetteurs et du portefeuille plus globalement, avec, d'une part, les émissions financées et d'autre part, l'intensité carbone du portefeuille.

En complément du suivi de ces émissions de gaz à effet de serre, SGAM Matmut applique, sur la totalité de ses actifs gérés, l'ensemble des politiques d'exclusion mises en place par OFI Invest, qui concernent les exclusions sectorielles du charbon, tabac, armes non conventionnelles, le Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels, huile de palme et produits chimiques dangereux.

Composition du risque de marché

L'allocation d'actif actuelle représente un SCR de marché de 728 millions d'euros au 31 décembre 2024 et est composée principalement de SCR action, spread et immobilier.

SCR de marché au 31 déc 2024 (en K€)		
Risque de marché après diversification	727 835	100%
Risque taux d'intérêt	0	0%
Risque action	312 289	43%
Risque immobilier	197 823	27%
Risque de spread	287 066	39%
Risque de concentration	27 067	4%
Risque de change	57 099	8%
Diversification	-153 509	-21%

Concentration du risque de marché

En cohérence avec sa politique prudente d'allocation et de gestion de son portefeuille d'actifs financiers, la Sgam Matmut n'a pas identifié de concentration particulière des risques de marché.

Atténuation du risque de marché

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

La Sgam Matmut n'a pas recours à des techniques d'atténuation du risque de marché.

Sensibilité du risque au marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour la Sgam comme toute entité affiliée à Sgam Matmut. Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité du groupe et des entités solos à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels la SGAM Matmut est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Exposition au risque de crédit

La Sgam Matmut est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constitutives du Groupe et des avoirs en banque.

Le risque de contrepartie est peu significatif.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

Concentration du risque de crédit

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles. La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement maximale fixée à 20% de chaque programme sauf cas particulier.

Réduction du risque de crédit

La politique de réassurance prévoit des règles de sélection et de diversification des réassureurs.

Ces règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- le recours à des réassureurs présents dans la liste de sécurité de son courtier de réassurance,
- une notation des réassureurs a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences de notation : S&P, AM Best, Fitch,
- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs ;
- une clause de résiliation anticipée incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur, sauf dérogations dûment validées,
- une clause d'appel au comptant, également incluse dans les traités, qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier,
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres chez un dépositaire.

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Sgam Matmut, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C4 – Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures correspondent à la somme des montants calculés pour chacune des entités de la SGAM Matmut, dans la mesure où aucune opération intra Groupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Au titre de l'exercice 2024, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 143,3 millions d'euros.

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat qui devrait être généré par les primes futures et d'un ratio de résultat. Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats positifs constatés ; il n'y a pas de compensation avec les montants négatifs pouvant être constatés sur certaines LoB.

C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 7,2% du SCR (ou 7,5 % du BSCR ou 4,8% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, le Groupe s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application de politiques dédiées : politique de contrôle interne, de conformité, de sécurité des systèmes d'information, de gestion de crise et de continuité d'activité, de qualité des données, de sous traitance, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Le dispositif de gestion des incidents en place au sein du Groupe consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.

La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 – Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 23 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
 - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
 - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
 - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève.
- ✓ Liés à l'environnement
 - Risque de réputation,
 - Risques environnementaux,
 - Risque d'environnement économique dégradé.

Risques de mauvais choix de développement – Business model

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal ... complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model.

Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'éco-partage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,...), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto...), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,...) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le CTOP avec les données consolidées par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des

entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

Risque de réputation

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

Risques environnementaux

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, ...) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie (apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, ...),
- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,
- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

Risque lié à l'environnement économique

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, une reprise de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre ..., des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

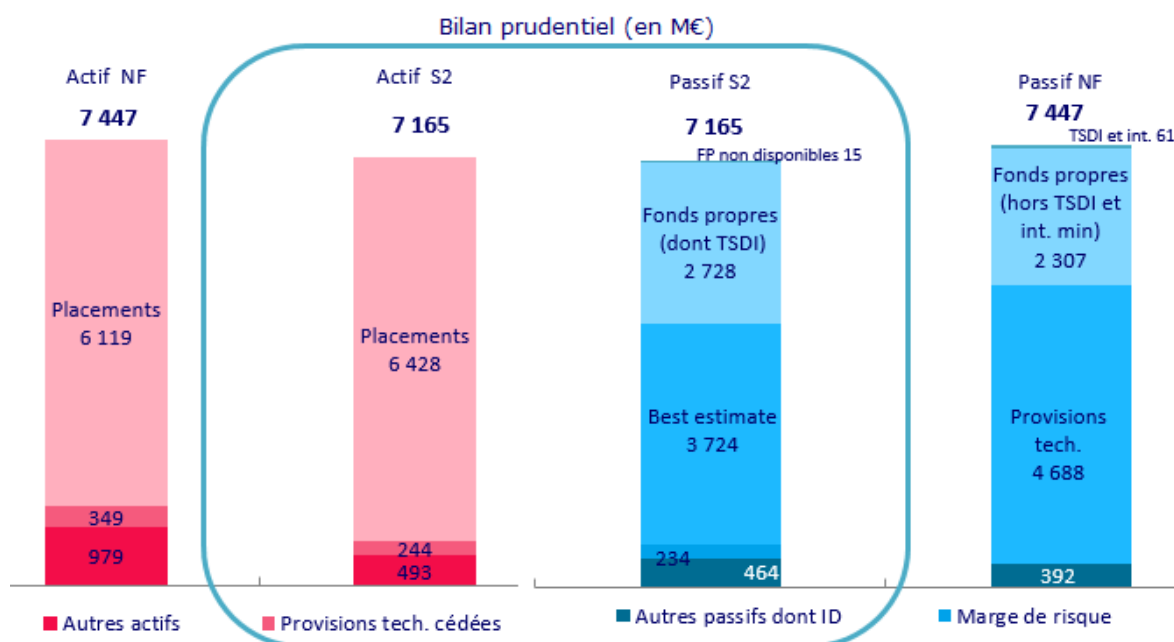
C7 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

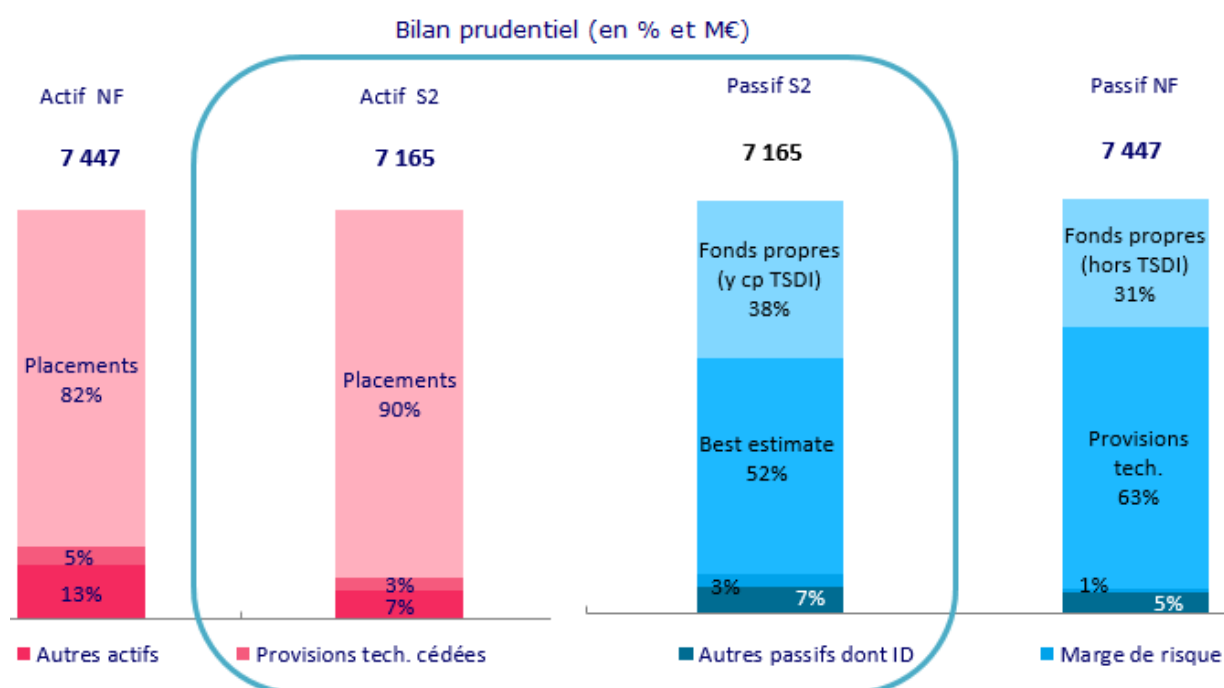
Le bilan prudentiel 2024 du Groupe s'élève à 7,2 milliards d'euros et se compose :

- à l'actif de 90 % de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 3 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 7 %.
- au passif de 52 % de best estimate, 38 % de fonds propres, 7 % d'autres passifs et 3 % de marge de risque.



Les TSDI atteignent 29M€ et les intérêts minoritaires 31,6M€.

Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.



Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	5 999 073	6 054 792	-55 720
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	2	2	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	416 258	312 189	104 069
Provisions techniques cédées	243 952	348 579	-104 627
Prêts	12 225	13 633	-1 409
Impôts différés actif	0	59 539	-59 539
Autres actifs	493 045	657 943	-164 898
Total actif	7 164 553	7 446 677	-282 124
Provisions techniques (meilleure estimation)	3 723 723	4 687 395	-963 672
Marge de risque	233 940	0	233 940
Dettes subordonnées	29 000	29 000	0
Autres passifs dont impôts différés	463 936	391 428	72 508
Total passif	4 450 599	5 107 823	-657 224
Excédent de l'actif sur le passif	2 713 954	2 338 854	375 100

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Les investissements de placement sont évalués à 6,0 milliards d'euros en valeur de marché au 31 décembre 2024. Les titres obligataires représentent 61 % de la valorisation prudentielle des investissements, tandis que les parts dans les organismes de placements collectifs en représentent 26 %.

D1- Actifs

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Sgam Matmut, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres est effectuée mensuellement par une société indépendante; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Impôts différés

Cf. paragraphe « Impôts différés » de la section « E1 – Fonds propres ».

Autres postes

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu dans la convention d'affiliation à la Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre peut être sollicitée par toute entreprise affiliée dont le ratio de solvabilité réglementaire devient inférieur au seuil de 110% à l'occasion d'un arrêté de comptes annuels.

L'aide apportée doit permettre à l'affiliée de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres disponibles au SCR et excédentaires au capital limite (voire au SCR si besoin et dans la mesure du possible).

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite. Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2024.

Notons que cet engagement, étant intragroupe, est éliminé dans le hors bilan sur le périmètre de Sgam Matmut.

D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par la SGAM Matmut pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de la SGAM Matmut sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en KC		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
	Provisions techniques	3 957 663	4 687 395	243 952	348 579
TOTAL	Meilleure estimation	3 723 723			
	Marge de risque	233 940			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de la SGAM Matmut, marge de risque comprise, s'élèvent à 3,96 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (contre 4,69 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 244 millions d'euros au 31 décembre 2024 en normes prudentielles (contre 348,6 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 6,2% (7,4% en normes françaises).

Bases, méthodes et principales hypothèses

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « Best Estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

Facteurs de durabilité et risques de provisionnement

En matière d'assurance non-vie, et plus particulièrement d'assurance automobile et habitation, le provisionnement peut être impacté par les événements climatiques nombreux et violents, entraînant des dommages sur les biens assurés et générant un niveau de charge sinistres significatif. Les sinistres générés par des événements de cette nature font l'objet d'un suivi spécifique ainsi que le provisionnement en résultant.

Concernant ces risques climatiques et notamment les catastrophes naturelles de type sécheresse, des modélisations spécifiques sont développées à partir de différentes données externes afin de mieux appréhender le risque et le niveau de provisionnement à mettre en œuvre (Publications CCR, BRGM, MRN...).

Par ailleurs, la Sgam met en œuvre des préconisations à l'intention des sociétaires, en vue de limiter l'impact de certains sinistres sur l'environnement. Celles-ci visent notamment à inciter à la réparation des pièces plutôt qu'au remplacement (notamment concernant les pare-brises), à l'utilisation de pièces d'occasion au lieu de pièces neuves ...

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Best Estimate

Pour les activités « non-vie » (IARD et Santé), les provisions Best Estimate sont déterminées en distinguant :

- Le Best Estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).
- Le Best Estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2024 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Pour les activités vie et notamment les contrats avec participation aux bénéfices, les provisions Best Estimate sont obtenues par une méthode stochastique (sauf pour le produit de nature Temporaire Décès : CPM et le produit en couverture de prêt). Les flux de prestations, de frais et de primes sont modélisés pour chaque scénario économique. La moyenne sur l'ensemble des scénarios économiques de la somme actualisée des flux de prestations, de frais et des provisions restantes en fin de projection (provision mathématique et Provision Pour Excédents) diminués des flux de primes permet d'obtenir la provision Best Estimate.

Marge de risque

Elle correspond à la somme des marges de risque des différentes entités constituant la SGAM Matmut.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des paramètres suivants :

- pour les activités non-vie : l'inflation et les taux d'intérêts mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation ;
- pour l'activité vie : l'évolution des hypothèses économiques (notamment les taux et les niveaux de spread), l'évolution des prestations (dont les sinistres décès) et les évolutions potentielles de la réglementation

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ce poste concerne majoritairement l'assurance non-vie.

La meilleure estimation des créances de réassurance est réalisée séparément pour les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

La Sgam Matmut utilise la courbe interpolée des taux que l'EIOPA publie tous les mois.

Seules les entités Matmut Vie, Mutlog et Mutlog Garanties utilisent la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances.

L'impact de cette correction pour la Sgam est décomposé comme suit :

(en K€)	Montant avec correction pour volatilité	Montant hors correction pour volatilité	Impact
Fonds propres éligibles	2 728 180	2 723 502	-0,34
SCR	1 357 963	1 360 339	-0,35
Ratio de solvabilité	200,9%	200,2%	- 0,69 point

Par ailleurs, la Sgam Matmut n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle.

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés passifs

Cf. paragraphe « Impôts différés » de la section « E1 – Fonds propres ».

Autres postes

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligataires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe en engagements hors bilan.

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2024.

D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique Gestion du capital du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de Sgam Matmut.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Le principal indicateur pour la solvabilité est le capital limite qui s'exprime comme un niveau de capital éligible minimum permettant d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie par les instances dirigeantes.

Les fonds propres Solvabilité 2 de Sgam Matmut s'analysent ainsi au 31/12/2024 :

Montants en KC	2024	2023	Variation 2024 2023	
Fonds propres	2 367 854	2 263 349	104 505	4,6%
Capital en actions ordinaires			0	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	0,0%
Fonds initial	343 106	343 106	0	0,0%
Réserves et résultat	1 962 157	1 857 708	104 449	5,6%
Dettes subordonnées	29 000	29 000	0	0,0%
Intérêts minoritaires	31 615	31 559	56	0,2%
Autres	1 976	1 976	0	0,0%
Ecarts d'évaluation entre comptes, normes françaises et Solvabilité 2	375 100	344 201	30 899	9,0%
Evaluation en valeur de marché des placements	-55 720	-90 298	34 579	38,3%
Annulation des FAR	-14 963	-15 248	285	1,9%
Revalorisation des PT y compris MR	729 732	744 422	-14 690	-2,0%
Revalorisation des Créances de réassurance	-104 627	-132 712	28 085	21,2%
Réévaluation autres actifs	-47 275	-44 189	-3 086	-7,0%
Réévaluation autres passifs	-34 621	-35 547	926	2,6%
Impôts différés	-97 426	-82 227	-15 199	-18,5%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	0	0,0%
Fonds propres non disponibles pour le groupe	-14 774	-25 911	11 136	43,0%
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	0	0,0%
Fonds propres Solvabilité 2	2 728 180	2 581 639	146 541	5,7%

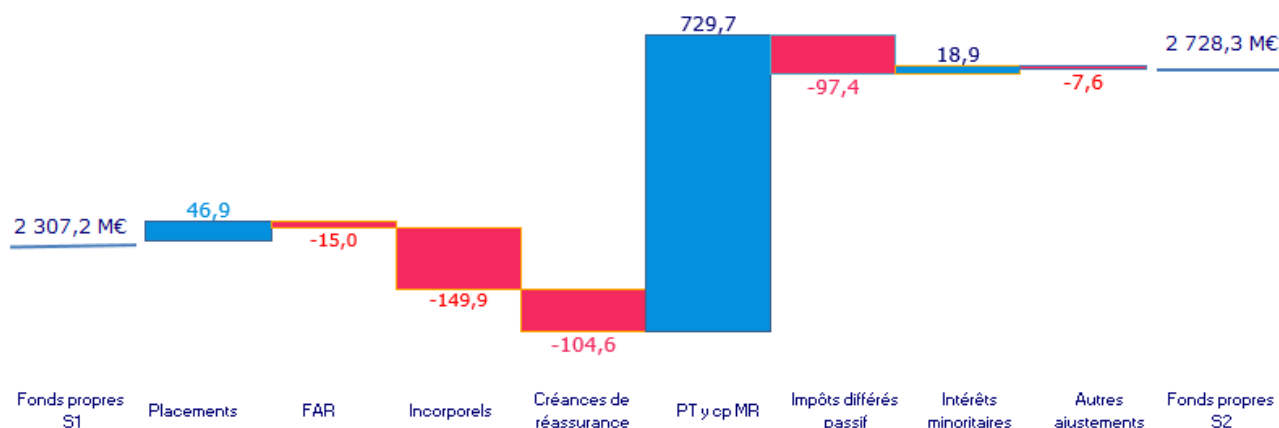
Classification des fonds propres

Les fonds propres de Sgam Matmut sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de **200,90 %**, les fonds propres prudentiels pour **2 728 millions d'euros**.

Montants en KC	2024	2023	Variation 2024 2023	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	3 957 663	3 872 904	84 759	2,2%
Fonds propres de base	2 728 180	2 581 639	146 541	5,7%
niveau 1 non restreint	2 699 180	2 552 639	146 541	5,7%
niveau 1 restreint	29 000	29 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	0,0%
niveau 3	0	0	0	0,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	2 728 180	2 581 639	146 541	5,7%
niveau 1 non restreint	2 699 180	2 552 639	146 541	5,7%
niveau 1 restreint	29 000	29 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	0,0%
niveau 3	0	0	0	0,0%
MCR	493 338	472 719	20 619	4,4%
Ratio de couverture du MCR	553,0%	546,1%	6,9 pts	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	2 728 180	2 581 639	146 541	5,7%
niveau 1 non restreint	2 699 180	2 552 639	146 541	5,7%
niveau 1 restreint	29 000	29 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	0,0%
niveau 3	0	0	0	0,0%
SCR	1 357 963	1 368 729	-10 766	-0,8%
Ratio de couverture du SCR	200,90%	188,62%	12,3 pts	

Le calcul de la solvabilité du Groupe est effectué sur la base des comptes consolidés (selon la première méthode, dite « méthode par défaut »).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



Impôts différés

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporaires entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Les Impôts différés, en norme prudentielle, résultent de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2024 est de 25,83% (taux de droit commun avec la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Les Impôts différés, en norme comptable, sont liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée, qui reste à 25.83% aussi bien en court terme qu'en long terme.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises
Actifs d'impôts différés	-	59 539
Passifs d'impôts différés	37 886	-

E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, la SGAM Matmut utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres de la SGAM Matmut montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le capital de solvabilité requis est présenté dans l'état S.25.01.01 « Capital de Solvabilité requis – Formule Standard » en annexe du présent rapport.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Montants en K€	SCR 2024	SCR 2023	2024 / 2023
Risque de marché	727 835	735 718	- 1,1%
Risque de défaut des contreparties	33 402	34 820	- 4,1%
Risque de souscription Vie	159 849	129 060	23,9%
Risque de souscription Santé	244 092	222 820	9,5%
Risque de souscription Non-Vie	753 260	741 566	1,6%
Diversification	- 626 892	- 591 157	- 6,0%
Risque sur les immobilisations incorporelles	1 073	1 196	- 10,3%
SCR de base	1 292 618	1 274 023	1,5%
Risque opérationnel	97 107	90 598	7,2%
Autres	- 31 763	4 108	NS
SCR	1 357 963	1 368 729	-0,8%
MCR	493 338	472 719	4,4%

La SGAM Matmut affiche un SCR de 1 357,9 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

L'évolution positive du SCR de base par rapport à 2023 est principalement liée à l'augmentation des SCR de souscription.

- Le SCR de souscription Vie augmente de 30,8 millions d'euros (+23,9%), tendance liée à la progression de l'activité;
- Le SCR de souscription Santé augmente de 21,3 millions d'euros (+9,5%) s'expliquant par l'accroissement du portefeuille d'adhérent;
- Le SCR de souscription Non-Vie de 11,7 millions d'euros (+1,6%) tendance liée au risque de primes et réserves.

Le MCR est de 493,4 millions d'euros, en hausse (+4,4%).

Le MCR est supérieur au seuil défini par la directive S2 (4 millions d'euros) et s'élève à 36% du SCR, dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

La SGAM Matmut couvre parfaitement son SCR, son ratio de solvabilité s'établit à 200,9%.

E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet : Sgam Matmut n'utilise pas de modèle interne.

E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de la Sgam Matmut couvrent ses exigences réglementaires de capitaux, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs.

E6 – Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Sgam Matmut

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2024
en milliers d’euros**

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	1 341
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	416 258
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 999 073
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	338 315
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	288 467
Actions	R0100	106 332
Actions - cotées	R0110	17 023
Actions - non cotées	R0120	89 309
Obligations	R0130	3 644 573
Obligations d'État	R0140	1 079 284
Obligations d'entreprise	R0150	1 837 779
Titres structurés	R0160	727 510
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 570 509
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	49 868
Autres investissements	R0210	1 008
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	12 225
Avances sur police	R0240	1 242
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	10 983
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	243 952
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	242 944
Non-vie hors santé	R0290	242 833
Santé similaire à la non-vie	R0300	111
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 007
Santé similaire à la vie	R0320	4 316
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-3 308
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	641
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	117 853
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	24 605
Autres créances (hors assurance)	R0380	230 111
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	90 258
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	28 235
Total de l'actif	R0500	7 164 553

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 400 657
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 190 940
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 034 823
Marge de risque	R0550	156 117
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	209 717
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	170 047
Marge de risque	R0590	39 669
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 557 006
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 538
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 590
Marge de risque	R0640	1 949
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 553 467
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 517 263
Marge de risque	R0680	36 205
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	13 693
Provisions pour retraite	R0760	46 016
Dépôts des réassureurs	R0770	7 098
Passifs d'impôts différés	R0780	37 886
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	36 865
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	4 886
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	14 777
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	16 300
Autres dettes (hors assurance)	R0840	286 076
Passifs subordonnés	R0850	29 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	29 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	340
Total du passif	R0900	4 450 599
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 713 954

S.05.01.02 - 01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	771 296	231 534	0	351 773	749 249	0	470 168	119 126	0	133 018	168 452	2 190					2 996 807
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 573	286	0	152	0	0	702	0	0	2 970	0	0					7 682
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	38	481	0	3 936	9 313	0	58 466	1 745	0	0	88 667	503	0	0	0	0	163 149
Net	R0200	774 830	231 339	0	347 989	739 936	0	412 404	117 381	0	135 988	79 784	1 688	0	0	0	0	2 841 339
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	771 316	231 825	0	352 774	743 593	0	467 934	118 905	0	133 121	167 563	2 189					2 989 219
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 573	286	0	152	0	0	702	0	0	2 970	0	0					7 682
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	38	481	0	3 936	9 313	0	58 466	1 745	0	0	88 667	504	0	0	0	0	163 151
Net	R0300	774 850	231 630	0	348 990	734 280	0	410 169	117 160	0	136 091	78 896	1 685	0	0	0	0	2 833 750
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	615 822	62 872	0	384 135	555 841	0	240 771	53 929	0	31 357	82 531	-313					2 026 946
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 423	-19	0	-14	0	0	318	-4	0	1 242	0	0					4 947
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	113	0	-3 612	-614	0	-2 357	3 950	0	0	87 995	-28	0	0	0	0	85 447
Net	R0400	619 245	62 740	0	387 734	556 455	0	243 446	49 975	0	32 599	-5 464	-285	0	0	0	0	1 946 445
Dépenses engagées	R0550	129 049	59 736	0	99 431	240 249	0	175 053	37 592	0	68 838	63 102	1 370	0	0	0	0	874 421
Solde - Autres dépenses / recettes techniques	R1200																	2 752
Total des dépenses	R1300																	877 173

S.05.01.02 - 02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises										
Brut	R1410	9 468	143 195	0	25 693	74	0	0	1 824	180 253
Part des réassureurs	R1420	5 350	124	0	9 315	37	0	0	0	14 825
Net	R1500	4 118	143 071	0	16 379	37	0	0	1 824	165 428
Primes acquises										
Brut	R1510	9 508	143 195	0	25 693	74	0	0	1 824	180 293
Part des réassureurs	R1520	5 342	124	0	9 315	37	0	0	0	14 817
Net	R1600	4 166	143 071	0	16 379	37	0	0	1 824	165 476
Charge des sinistres										
Brut	R1610	6 012	70 859	0	9 480	0	0	0	2 451	88 803
Part des réassureurs	R1620	4 008	0	0	4 195	0	0	0	0	8 203
Net	R1700	2 004	70 859	0	5 285	0	0	0	2 451	80 600
Dépenses engagées	R1900	3 721	9 319	0	12 332	137	0	0	63	25 572
Autres dépenses	R2500									-6 108
Total des dépenses	R2600									19 463
Montant des rachats	R2700									

S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	3 747 946			6 435	
Fonds propres de base	R0020	2 728 180			-4 678	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	2 728 180			-4 678	
Capital de solvabilité requis	R0090	1 357 963			2 377	

S.23.01.22 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	343 106	343 106			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	38 221	38 221			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0	0			
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	2 332 538	2 332 538			
Passifs subordonnés	R0140	29 000		29 000		
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	12 710	12 710			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	1 976				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	12 710	12 710			
Total déductions	R0280	12 710	12 710			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 728 180	2 699 180	29 000		
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					

Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	2 728 180	2 699 180	29 000		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	2 728 180	2 699 180	29 000		
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	2 728 180	2 699 180	29 000		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	2 728 180	2 699 180	29 000		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	493 338				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,53				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	2 728 180	2 699 180	29 000		
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	1 357 963				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,01				

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 713 954
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	89
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 327
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	2 332 538
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	21 358
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	121 934
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	143 292

S.25.01.22
Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	USP
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	727 835	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	33 402		
Risque de souscription en vie	R0030	159 849	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	244 092	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	753 260	9 - Simplifications not used, 18 - risque de primes et de réserve (entreprises captives)	9 - aucun
Diversification	R0060	-626 892		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 073		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 292 618		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	97 107
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-95 127
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-50 647
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 243 951
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	1 357 963
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	493 338
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	114 011
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds	R0555	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0
Capital de solvabilité requis	R0570	1 357 963

S.32.01.22

Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
								% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FRANCE	SC/53290588200017	2 - Code spécifique	SCI LANCEREAUX	99 - Autre	société de droit commun	2- non mutuelle		1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	SC/52983657900019	2 - Code spécifique	MATMUT MUTUALITE LIVRE 3	99 - Autre	mutuelle régie par le code de la mutualité	1-mutuelle		1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500389E3GEXBJDE26	1 - LEI	I.M.ASSISTANCE SA	6 - Société holding mixte d'assurance	Société anonyme	2- non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,30	0,30	0,30	2 - Significant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	LEI/96950071F53B075BP046	1 - LEI	INTER MUTUELLES SOLUTIONS	99 - Autre	Société anonyme	2- non mutuelle		0,60	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	SC/43404401200012	2 - Code spécifique	MATMUT DÉVELOPPEMENT	99 - Autre	Société anonyme	2- non mutuelle		1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	SC/49920325500017	2 - Code spécifique	MATMUT IMMOBILIER SA	99 - Autre	Société anonyme	2- non mutuelle		1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	SC/50042562400011	2 - Code spécifique	MATMUT LOCATION VÉHICULES	99 - Autre	Société anonyme	2- non mutuelle		1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	SC/82137699300019	2 - Code spécifique	MPE	99 - Autre	société de droit commun	2- non mutuelle		0,99	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	SC/53293229000036	2 - Code spécifique	MATMUT PATRIMOINE	99 - Autre	Société anonyme	2- non mutuelle		1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/9695004LR4YVO3ERV873	1 - LEI	SGAM Matmut	99 - Autre	Société d'assurance mutuelle	1-mutuelle		1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/9695000I2418PVK8HU75	1 - LEI	CARDIF IARD	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2- non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,34	0,34	0,34	2 - Significant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	LEI/969500NFMN7WXXZEYK68	1 - LEI	AMF	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1-mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500TGV20DWSIW1W82	1 - LEI	MATMUT	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1-mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500OW3O12GCVMW258	1 - LEI	MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2- non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,97	1,00	0,98	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500VW2GY87F3FM178	1 - LEI	Matmut Mutualité	2 - Entreprise d'assurance non-vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1-mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500DVR0WSFZJQFW75	1 - LEI	MATMUT VIE	4 - Entreprise multibranches	Société anonyme	2- non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500GSUUIOBWSV2M68	1 - LEI	MATMUT & CO	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2- non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500W0A3LW5FGSIB15	1 - LEI	INTER MUTUELLES ENTREPRISES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2- non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,60	1,00	0,60	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/9695008HVKUQLCSNF172	1 - LEI	Mutuelle Océane Matmut	4 - Entreprise multibranches	mutuelle régie par le code de la mutualité	1-mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500N48BV9MPS5182	1 - LEI	MUTLOG	1 - Entreprise d'assurance vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1-mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500SOV6U08S8A1F91	1 - LEI	MUTLOG GARANTIES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1-mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969500ATSJ612RTKX773	1 - LEI	MGEFI	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1-mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00	1 - Dominant			1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale

